

MARCHE DE PRESTATIONS DE SERVICES ET DE FOURNITURES

BORDEREAU DES PRIX

Traduction supports de communication 2017

Marché passé sous la procédure adaptée

Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et Décret
n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Autorité adjudicatrice

LORRAINE TOURISME

Objet du marché

TRADUCTION SUPPORTS DE COMMUNICATION 2017

Date limite de réception des offres

Le 10 février 2017 à 10h00

1. PRIX DES PRESTATIONS

Le candidat doit impérativement chiffrer, dans le présent Bordereau des Prix, l'ensemble des prestations décrites dans le Cahier des Charges.

Les prix proposés dans l'offre sont réputés comprendre toutes les charges fiscales, parafiscales ou autres frappant obligatoirement la prestation. Ils sont réputés être tout type de dépenses confondues (notamment, les frais administratifs, les frais de déplacements, de repas, d'hébergement...).

TRADUCTION				
N° de prix	Désignation	Prix unitaire en € HT	Taux de TVA*	Prix unitaire en € TTC
Prix unitaire par mot pour une traduction < à 3 000 mots				
1	Allemand			
2	Anglais			
3	Néerlandais			
Prix unitaire par mot pour une traduction > à 3 000 mots				
4	Allemand			
5	Anglais			
6	Néerlandais			

* Taux de TVA applicable : Taux réduit (appliquer le taux de TVA en vigueur dans le pays de réalisation de la prestation).

A _____, le

Le prestataire
(cachet et signature)

« Lu et approuvé »
(mention manuscrite)